



Tribunal canadien du
commerce extérieur

Canadian International
Trade Tribunal

TRIBUNAL CANADIEN
DU COMMERCE
EXTÉRIEUR

Appels

ORDONNANCE

Demande n° EP-2011-007

Fonds d'emprunt communautaire
de la Gaspésie et des Îles

*Ordonnance rendue
le mardi 24 janvier 2012*

EU ÉGARD À une demande présentée par le Fonds d'emprunt communautaire de la Gaspésie et des Îles, aux termes de l'article 81.32 de la *Loi sur la taxe d'accise*, en vue d'obtenir une ordonnance de prolongation du délai pour interjeter appel, aux termes de l'article 81.19 de la *Loi sur la taxe d'accise*, à l'égard d'un avis de décision du ministre du Revenu national en date du 9 août 2011.

ORDONNANCE

Ayant examiné la demande susmentionnée et ayant constaté que le ministre du Revenu national ne s'oppose pas à la demande, le Tribunal canadien du commerce extérieur est satisfait qu'il est juste et équitable de prolonger le délai pour interjeter appel aux termes de l'article 81.19 de la *Loi sur la taxe d'accise*. Le Tribunal canadien du commerce extérieur fait ainsi droit à la prolongation de délai et accepte, par la présente, les documents déposés par le Fonds d'emprunt communautaire de la Gaspésie et des Îles, le 21 novembre 2011, à titre d'avis d'appel aux termes de l'article 81.19 de la *Loi sur la taxe d'accise*.

Jason W. Downey

Jason W. Downey
Membre président

Serge Fréchette

Serge Fréchette
Membre

Diane Vincent

Diane Vincent
Membre

Dominique Laporte

Dominique Laporte
Secrétaire